

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/03

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 31 MAI 2023****APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX :
BUDGET EXECUTE ET COMPTES ANNUELS 2022
DE LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai, s'est tenue, à Mâcon, en présentiel et par visioconférence, la cinquième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Monsieur Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 49
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 27
- Quorum = 25 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 14

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry ANDRE – Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Bernadette DE SAINT-JEAN – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Patrick GRANDAY – Nathalie HOEL – Corinne JOURDAIN-GROS – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Michaël RENAUD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Charlène GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Agnès HUE – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Julie LORRAIN – Stéphane MONTOUT – Clémence MOSET – François PARRY – Dominique POURCELLY – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget exécuté 2022 de la CCI Métropole de Bourgogne s'élève à 31 318 660 € et fait état d'un déficit de 2 059 727,78 € au niveau du résultat de fonctionnement. Le résultat budgétaire est également déficitaire de 3 241 819,36 €. Le montant du bilan s'élève à 83 601 281,07 €.

Les montants de chaque service budgétaire et les comptes annuels figurent dans le livret « Budget Exécuté 2022 » envoyé avant l'Assemblée Générale du 31 mai 2023.

Les explications concernant ces montants sont données lors de l'Assemblée Générale. L'attention a été particulièrement portée sur le principe de prévention des fins de concession, qui nécessite la constitution de provisions inhérentes à la restitution de ces équipements.

Le budget exécuté et les compte annuels ont été présentés lors du Bureau qui s'est tenu le 26 avril 2023, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 10 mai 2023.

A l'issue de leurs travaux de révision, les co-Commissaires aux Comptes, les cabinets KPMG et EXCO SOCODEC, ont validé les comptes annuels de la CCI et présenté leur rapport annuel, lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants des budgets exécutés des services budgétaires (Service Général – Service Formation – Service Portuaire APROPORT - Service Aménagements – Service Divers) et des comptes annuels 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne,

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ces budgets exécutés et comptes annuels,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau réuni le 26 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances réunie le 10 mai 2023,

CONSIDÉRANT le rapport des co-Commissaires aux Comptes,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** les budgets exécutés des services budgétaires (Service Général – Service Formation – Service Portuaire APROPORT – Service Aménagements – Service Divers) et les comptes annuels 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, et donne quitus à son Trésorier pour la gestion des comptes de l'exercice 2022,
- **DÉCIDE** d'affecter le compte de résultat en compte de report à nouveau,
- **MANDATE** son Président pour transmettre ces comptes annuels et budgets exécutés au Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Fait à Mâcon, le 31 mai 2023

Pour copie conforme

Le Président,


Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,


Stéphanie BOMPAS